

*Le Collège de l'état-major de l'Armée canadienne*, à Kingston (Ont.), qui fonctionne en permanence, est destiné à former des officiers d'état-major et de commandement. Le cours dure dix mois. Un personnel conjoint d'instruction comprend des professeurs recrutés parmi les membres des trois services de même que des armées américaine et britannique. Les étudiants se recrutent parmi les membres des trois services et dans cinq différentes nations. En plus des sujets purement militaires, le programme d'études offre une étude approfondie des questions d'actualité mondiales et des cours par des conférenciers invités de marque dans ce domaine. Les diplômés ont les qualités requises pour des nominations à des postes de classes I et II de l'état-major ou à des postes de commandement dans le service.

*Le Collège de l'état-major du Corps d'aviation royal canadien*, à Toronto (Ont.), est un collège permanent d'état-major dont le programme a pour objet de donner aux officiers, de chef d'escadrille à capitaine de groupe, les antécédents et les connaissances nécessaires en vue de les préparer à occuper des postes d'état-major et de commandement. Le personnel dirigeant comprend des officiers du Corps d'aviation royal canadien, de l'Armée canadienne et de la Royal Air Force, tandis que les étudiants se recrutent parmi les officiers de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne, de la Royal Air Force, de l'Aviation américaine ainsi que du Corps d'aviation royal canadien. Outre les sujets ordinaires d'organisation et d'administration, le programme d'études comprend l'étude avancée des trois aspects de la puissance aérienne; la stratégie aérienne et ses relations avec les forces terrestres et maritimes; les questions d'actualité mondiales et leurs effets sur la situation stratégique du Canada; et le potentiel industriel du pays. Des sujets sont présentés et discutés sous la direction du personnel enseignant ou de conférenciers invités dont un grand nombre sont des personnages en vue dans le monde diplomatique, universitaire et industriel du Canada et des États-Unis.

#### Section 4.—La Commission industrielle de la défense\*

La Commission industrielle de la défense a été créée en 1948 en vertu du décret du conseil C.P. 1739. Les devoirs et fonctions de la Commission sont les suivants: 1° conseiller le gouvernement du Canada et le ministre de la Défense nationale sur toute question relative au potentiel industriel militaire du Canada; 2° préparer et tenir à jour un programme en vue de la production industrielle en cas de guerre; 3° établir, entre les forces navales, militaires et aériennes du Canada, l'Association canadienne du matériel de guerre, *Canadian Arsenal Limited* et d'autres organismes et industries, une liaison en vue d'assurer une compréhension des besoins de la défense et la collaboration active nécessaire à la satisfaction de ces besoins; 4° d'encourager l'uniformisation des détails techniques et des méthodes industrielles; 5° donner des conseils, sur l'emplacement des industries et sur le perfectionnement, l'acquisition, l'inspection, l'entreposage et la distribution du matériel et de l'outillage et sur la conservation des stocks de réserve; 6° prendre relativement à d'autres questions les mesures demandées par le gouverneur en conseil ou le ministre de la Défense nationale.

Les questions d'intérêt immédiat pour la Commission sont: 1° le relevé des diverses institutions chargées d'organiser ou d'effectuer la distribution et la production du matériel de guerre au Canada, en vue de recommander une répartition des responsabilités de façon que ces obligations soient effectivement assumées sans

\* Préparé d'après une publication du ministère de la Défense nationale.